Les zones de remplacement de l'académie de Versailles

Pour connaître les groupements de communes, reportez-vous à notre site !

Pensez à nous renvoyer la fiche syndicale située en page 2, afin que nous puissions vérifier votre situation et vous informer de votre affectation par mail et courrier.

Les élus du SNES-FSU tiendront une permanence téléphonique jusqu'au vendredi 17 juillet pour informer tous les collègues.

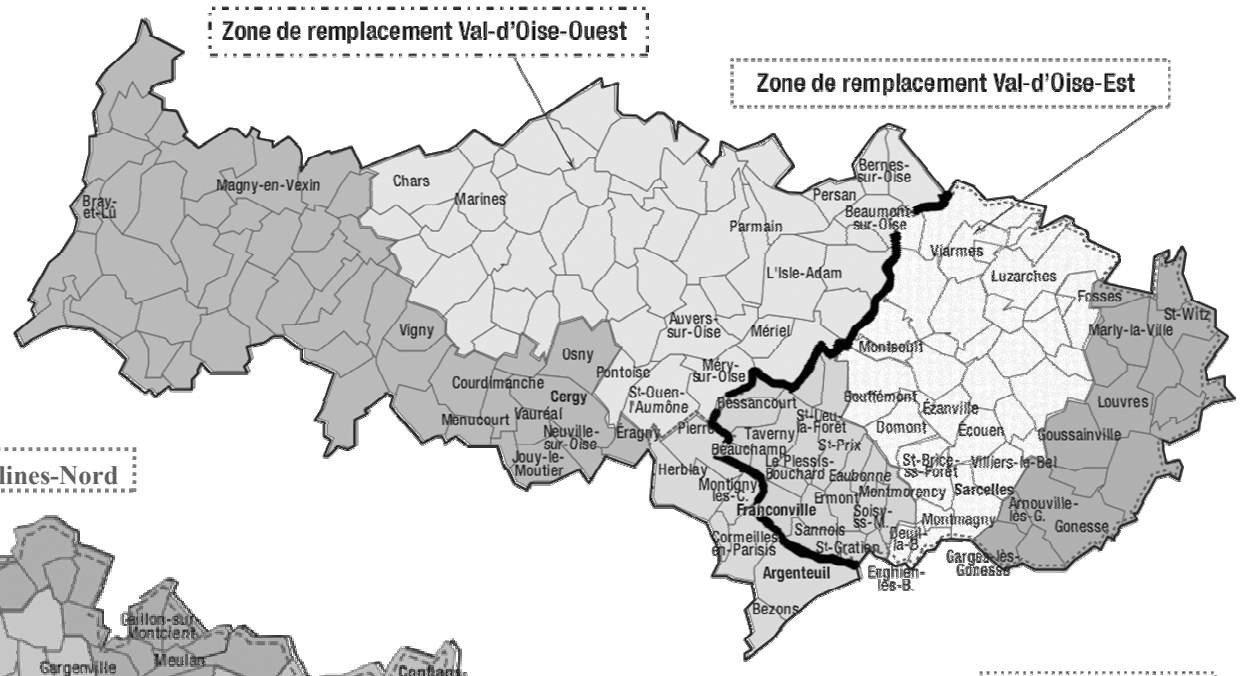

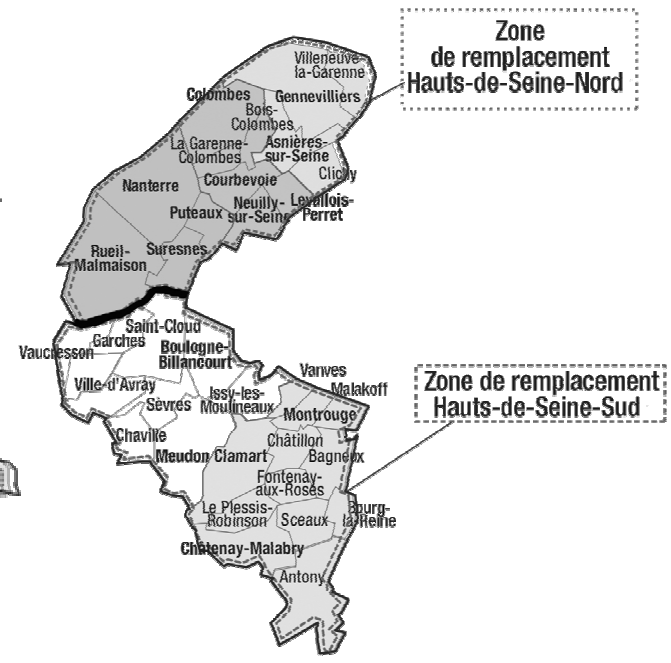

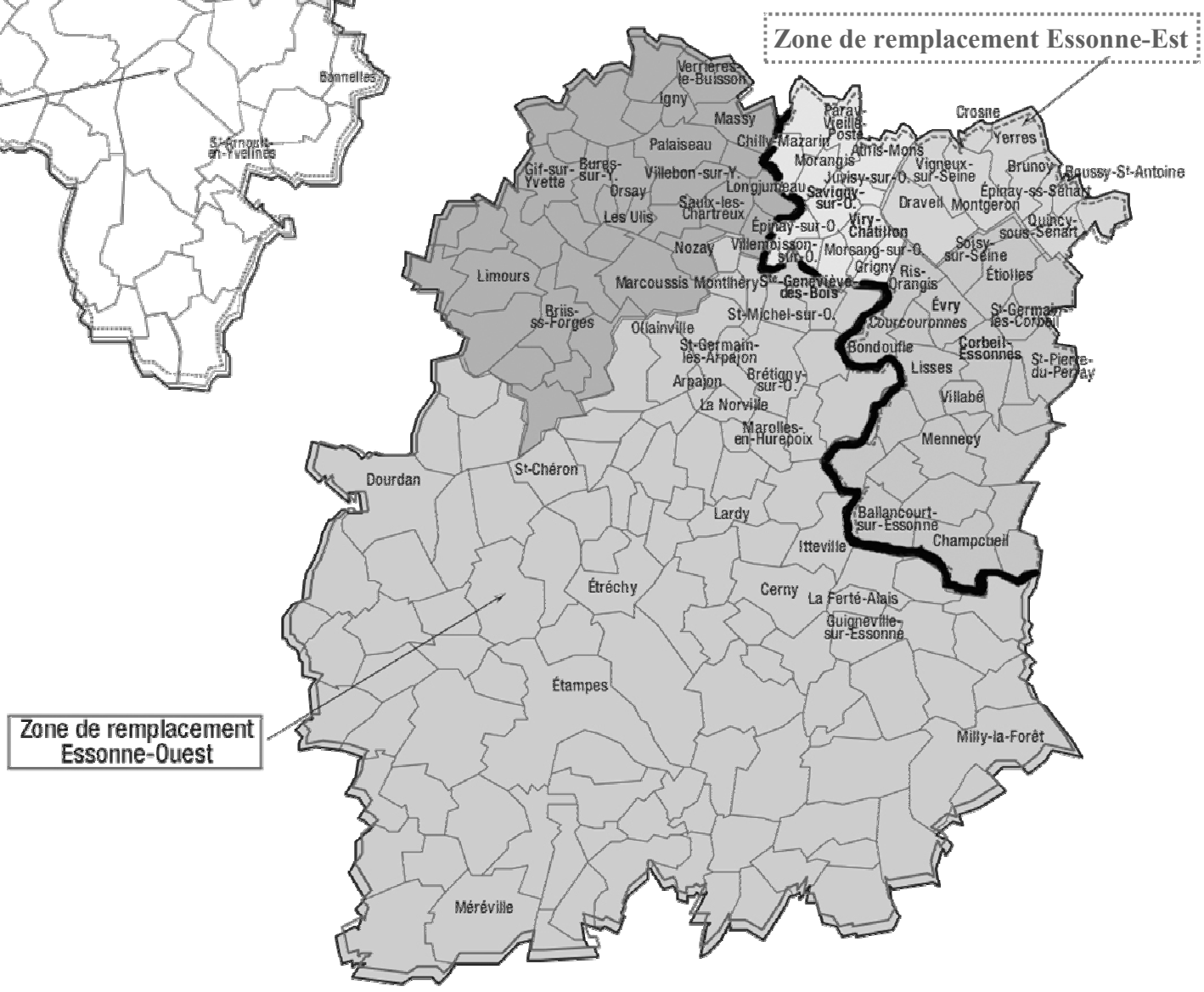

Il existe encore des **zones de remplacement infra-départementales dans quatre disciplines** : lettres modernes, anglais, histoire-géographie et EPS.

Dans les disciplines suivantes, les ZR sont départementales :
SVT, mathématiques, espagnol, sciences physiques, allemand, lettres classiques, éducation, italien, philosophie, arabe, SES, STMS, technologie, électrotechnique, éducation musicale, arts plastiques, économie et gestion administrative, économie et gestion comptable, économie et gestion commerciale.

Pour toutes les disciplines dont les ZR ne sont ni départementales, ni infra-départementales, la **zone de remplacement est l'académie.**

Le SNES-FSU demande le retour à des ZR infra-départementales dans toutes les disciplines et s'oppose à toutes les affectations hors-zone, même en cours d'année.

Ne formulez pas de préférences en dehors de votre zone de remplacement :
elles ne seraient pas examinées et vous perdriez inutilement une possibilité d'affectation.